

**LES ESPECES
NICHEUSES
Atlas – Partie 3**
L'AIGRETTE GARZETTE
(*Egretta garzetta*)

Classification – Statut juridique

Oiseaux
Famille des Ardeïdés (Hérons)
Code Natura 2000 : A 026

Protégé en France
Annexe I Directive Oiseaux
Annexe II Convention de Berne

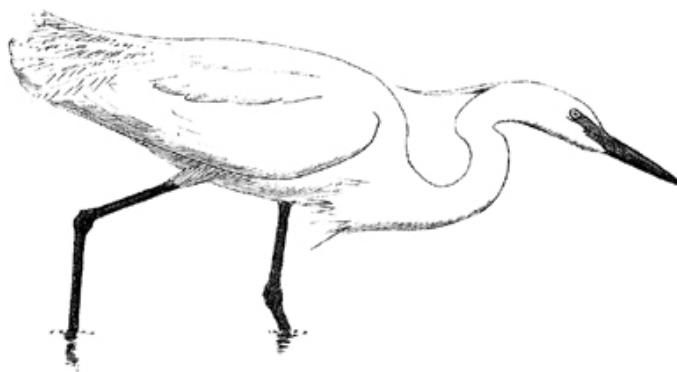
Description et écologie

L'Aigrette garzette est un héron au corps élancé, au plumage entièrement blanc avec deux longues plumes tombant sur la nuque, avec un long bec mince et noir.

Sa couleur immaculée permet de la distinguer des autres hérons « blancs ». Pêchant de jour, elle est facile à repérer.

Elle est partiellement migratrice. La majorité des individus sont présents en France d'avril à octobre et hivernent en Espagne, au Maroc et au Sénégal. Depuis 1970, la population française est en partie sédentarisée.

Cet oiseau se nourrit d'Amphibiens, d'insectes aquatiques et de petits poissons.



Source : Inventaire de la faune de France, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

En France, elle représente une population nicheuse dépassant 12 000 couples, répartis essentiellement sur les côtes atlantiques (60 % des couples) et méditerranéenne (35 % des couples). Quelques petites colonies sont situées à l'intérieur des terres, dans les grandes vallées (Rhône, Durance, Allier, Loire) et les grandes zones humides (Brenne, Dombes, baie de Somme). En France, l'espèce a connu une expansion spectaculaire de son aire de nidification et de ses effectifs : 1 874 couples en 1974 localisés essentiellement en Camargue, 3 860 couples en 1989 (qui avaient commencé à coloniser la Côte Atlantique), environ 10 000 couples en 1994.

En Auvergne, la population compte 30-70 couples, soit moins de 0,5 % de l'effectif national. Le Val d'Allier de Saint Yorre à Joze accueille entre 15 et 25 couples (17 recensés en 2002 ; légère variation inter-annuelle) qui sont répartis sur une seule colonie (au sud de la commune de Joze), en compagnie d'autres espèces de hérons. Cinq autres couples ont été observés à proximité du lieu-dit du Marant, rattaché à la commune de Mariol. Deux autres héronnières constituées de hérons cendrés pourraient attirer prochainement des couples d'Aigrette garzette.

L'état de conservation de cette espèce sur le Val d'Allier de Saint Yorre à Joze est peu favorable, et l'existence d'un seul site de reproduction, au sein même du site, rend cette population vulnérable.

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

L'Aigrette est sensible au dérangement sur les sites de reproduction. Le froid hivernal peut entraîner une forte mortalité des individus hivernant en France.

Habitat et dynamique naturelle de l'habitat de l'espèce

Elle niche en colonies avec d'autres hérons, dans les arbres, occasionnellement dans les roseaux. Les colonies sont installées dans des massifs bas d'aulnes et de saules, moins souvent dans des arbres plus grands (le long des rivières principalement). Elle s'alimente dans des zones humides très diversifiées, mais préférentiellement peu végétalisées.

Les boisements utilisés pour la reproduction évoluent lentement. Sans gestion, les milieux humides utilisés pour l'alimentation se comblent et évoluent vers la forêt humide.

Les biotopes d'alimentation sont soumis à une forte dynamique fluviale.

Exigences écologiques de l'espèce

Cette espèce s'adapte à des conditions écologiques variées. Dans le Val d'Allier de Saint Yorre à Joze, l'unique colonie est située dans des boisements alluviaux relictuels peu éloignés des rives de l'Allier. Les biotopes d'alimentation du Val d'Allier sont les plages, les berges et les îles non végétalisées, mais aussi les bras secondaires calmes et les boires non boisées. Lors des crues, elles fréquentent également les prairies inondées.

Facteurs d'évolution et menaces de dégradation

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Présence de bosquets humides pour la reproduction.	Vagues de froid.
<i>Facteurs humains</i>	Protection des colonies de hérons. Protection des boisements alluviaux.	Dérangement sur les sites de reproduction.

Evaluation du site pour la conservation de l'espèce

Le Val d'Allier de Saint Yorre à Joze représente moins de 1 % de la population nicheuse française de l'Aigrette garzette (espèce non menacée en France). Par contre, il s'agit d'une espèce rare et localisée à l'échelle régionale (inscrite sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs en catégorie « rare »).

Préconisations de gestion

Concernant l'habitat

- Protection des colonies de reproduction de hérons (de l'exploitation, du dérangement), préservation des boisements alluviaux favorables à la reproduction des hérons ;
- Protection des milieux humides nécessaires à l'alimentation ;
- Maintien de la dynamique fluviale, qui doit permettre, sur le long terme, d'assurer la préservation et la qualité des biotopes nécessaires à l'espèce ;
- Favoriser le réaménagement écologique de certaines gravières, qui peut, à court ou moyen termes, fournir des biotopes de nidification et d'alimentation très favorables à cette espèce ;
- Préservation de la qualité de l'eau de l'Allier (indispensable à la richesse en poissons) ;

Concernant l'espèce

- Maintien de zones de quiétude autour des colonies de reproduction ;
- Poursuite du recensement régulier des colonies de reproduction pour appréhender au mieux l'évolution de la population nicheuse.